

Suède: les dérives de l'interdiction de la fessée



En Suède, dans les années 1960, plus de 90 % des parents admettaient frapper leurs enfants. En 2011, ils sont à peine plus de 10 %. - Crédits photo : © Di Carlo Darsal/Altopress/Andia

France (<http://premium.lefigaro.fr/actualite-france/>) | Par [Stéphane Kovacs \(#figp-author\)](#)

Mis à jour le 08/08/2016 à 17h53

Quarante ans après la loi bannissant toute forme de châtiment corporel, des effets pervers surgissent: élèves intenable, parents dénoncés à tort, enfants retirés à leur famille pour une claque...

C'est le pays des **congés parentaux**

(<http://www.lefigaro.fr/international/2015/05/29/01003-20150529ARTFIG00225-les-papas-suedois-pourraient-beneficier-d-un-troisieme-mois-de-conge-paternite.php>)

flexibles, des prestations familiales généreuses, des crèches aux méthodes innovantes. Régulièrement désigné comme modèle en matière de politique familiale. «La Suède est vraiment un bon endroit pour grandir, assure Ola Mattsson, de l'organisation Save the Children Sweden. Les droits des enfants ont toujours été primordiaux.» En 1979, «le pays où les enfants comptent» est le premier à interdire la fessée. Près de quarante ans plus tard, quel bilan tire-t-il de sa loi? «Vous ne trouverez personne en Suède pour oser la contester, répond le psychiatre David Eberhard. Cela ne se fait pas chez nous.» Les associations de protection de l'enfance sont dithyrambiques. Mais certains, comme l'avocate Ruby Harrold-Claesson, n'hésitent pas à dénoncer «une loi tout à fait inutile et même dangereuse».

«Avec ce modèle d'éducation centrée sur les enfants, de “choyés”, les petits Suédois sont devenus “rois”.»

David Eberhard, psychiatre

Selon une étude de 2001 sur «Les châtiments corporels sur les enfants en Suède», réalisée par la Fondation suédoise pour le bien-être des enfants, 92 % des parents déclarent que «c'est mal de donner la fessée» à un enfant. Dans les années 1960, plus de 90 % des parents admettaient frapper leurs enfants. En 2011, ils sont à peine plus de 10 %. Dans le même temps, les statistiques sur les enfants violentés s'emballent: entre 2001 et 2010, les signalements à la police pour maltraitance ont augmenté de 62 % pour les enfants de 7 à 14 ans, et de 176 % pour les moins de 7 ans. «Une plus grande tendance à signaler les abus», justifie la fondation. Tandis que le gouvernement suédois estime que «l'augmentation du nombre des signalements montre une diminution de la tolérance à l'égard des agressions contre les enfants». Quant au médiateur pour les enfants, il précise que les enquêtes révèlent aussi «un important déclin des formes les plus graves de châtiments corporels, comme les coups de poing et l'utilisation d'objets». «La tolérance zéro contre les châtiments corporels est efficace non seulement en ce qui concerne les “versions light” comme la fessée, mais aussi en ce qui concerne les formes les plus sérieuses de violence familiale», se félicite-t-il.

«Je ne dis pas qu'il ne faut pas écouter son enfant, mais la famille, ce n'est pas la démocratie! C'est une relation asymétrique.»

*David Eberhard, auteur de *Les enfants suédois ont pris le pouvoir**

Ce n'est pas l'avis du psychiatre David Eberhard, auteur de *Les enfants suédois ont pris le pouvoir*: «Ceux qui respectent la loi sont des parents qui n'en avaient pas besoin, affirme-t-il. Pour faire baisser les sévices sur les enfants, il faut faire une loi sur les sévices sur les enfants. Vous avez déjà cela en France!» Lui ne se dit «pas contre la loi», mais contre ses dérives: «C'est devenu peu à peu l'interdiction de corriger les enfants de quelque manière que ce soit, explique le psychiatre. **Avec ce modèle d'éducation centrée sur les enfants (<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2015/05/04/97001-20150504FILWWW00160-suedeecole-un-besoin-urgent-de-reformes.php>)**, de “choyés”, les petits Suédois sont devenus “rois”.» «Il y a pourtant une différence entre une petite tape pour que l'enfant comprenne qu'il ne faut pas toucher au four et un abus réel!, lance-t-il. Or, en Suède, tout est mis sur le même plan. Je ne dis pas qu'il ne faut pas écouter son enfant, mais la famille, ce n'est pas la démocratie! C'est une relation asymétrique.»

7000 plaintes pour «maltraitance»

Dans la nouvelle génération d'adultes, note le psychiatre, «il y a pas mal de gens autocentrés, qui n'ont pas appris qu'ils avaient aussi des obligations dans la société. Par exemple, on voit que les plus jeunes se mettent bien plus en congé maladie que les plus

âgés». Les troubles de l'anxiété et les tendances à des comportements autodestructeurs, ajoute-t-il, ont également augmenté en Suède.

«De nombreux parents ont désormais peur de leurs enfants»

Ruby Harrold-Claesson, avocate et présidente du Comité nordique pour les droits de l'homme

Pour Ruby Harrold-Claesson, avocate et présidente du Comité nordique pour les droits de l'homme, un groupe de pression qui milite «pour la protection des droits de la famille», la loi a de nombreux effets pervers. «Elle a causé beaucoup de dommages à la relation entre parents et enfants, explique-t-elle. Les tribunaux appliquent la loi sans prendre en compte les circonstances entourant la fessée. De nombreux parents ont désormais peur de leurs enfants! Ils n'osent plus les corriger, craignant d'être signalés à la police, jugés et condamnés à une amende et même de la prison. Résultat: les enfants ne peuvent jamais savoir où sont les limites.» Près de quarante ans après l'entrée en vigueur de la loi, «comment ces enfants, devenus parents, vont-ils être en mesure de fixer des limites?, interroge-t-elle. Les conséquences de cette loi se retrouvent aujourd'hui dans la société, où nous avons davantage de parents incapables d'élever leurs enfants, d'enseignants chahutés par les élèves, de plus en plus de gangs de jeunes violents et de plus en plus d'alcool et de tabac chez les adolescents».

Chaque année, «il y a au moins 7000 plaintes pour “maltraitance” d'enfants à la police et 10 % des cas sont poursuivis en justice, détaille l'avocate. Le problème, c'est que tout est qualifié de “maltraitance”! Parfois des enfants racontent n'importe quoi pour se rendre intéressants ou se venger de leurs parents». Elle rapporte par exemple l'histoire de cet homme interpellé parce qu'il avait giflé sa belle-fille, qui lui avait craché au visage parce qu'il venait de lui refuser l'achat d'un DVD. Ou de cette fillette de 6 ans, qui a appelé la police, en colère contre sa mère qui ne voulait pas lui offrir un sac. «Dès qu'une plainte est déposée contre les parents, les services sociaux placent l'enfant dans un foyer», précise l'avocate. Depuis 2012, Ruby Harrold-Claesson bataille pour qu'un couple de Ghanéens récupère son enfant. «Arrivée à 6 ans en Suède, objet de moqueries car seule Noire dans sa classe, cette petite ne voulait plus aller à l'école, raconte l'avocate. Un matin, sa mère, en retard, lui a donné une petite fessée. Cela a suffi pour que les services sociaux la placent. Et même si les parents ont été complètement innocentés fin 2014, ils n'ont toujours pas pu ramener leur fille à la maison.»

La loi examinée au Sénat à la rentrée

La Suède a montré la voie. Depuis 1979, 29 des 47 États membres du Conseil de l'Europe ont interdit la fessée. Dans le monde, 49 pays ont déjà voté l'abolition totale des châtiments corporels. La France, condamnée par le Conseil de l'Europe en mars 2015 au motif qu'elle «ne prévoit pas d'interdiction suffisamment claire, contraignante et précise des châtiments corporels», s'apprête à les suivre: si **le texte** (<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2016/04/20/97001-20160420FILWWW00200-des-deputes-veulent-interdire-toute-forme-de-violence-faite-aux-enfants.php>), qui sera examiné au Sénat en septembre, est définitivement adopté, les futurs parents se verront signifier, le jour de leur mariage civil, l'interdiction «de tout traitement cruel, dégradant ou humiliant, y compris tout recours aux violences corporelles».

Cet article est publié dans l'édition du Figaro du 09/08/2016. **Accédez à sa version PDF en cliquant ici** (<http://kiosque.lefigaro.fr/le-figaro/2016-08-09>)



(<http://plus.lefigaro.fr/page/stephane-kovacs>)

Stéphane Kovacs (<http://plus.lefigaro.fr/page/stephane-kovacs>)

Suivre (<http://plus.lefigaro.fr/fpservice/follow/membre/81325031242245596367369127435013/85294>)

Grand reporter, chargée des questions de société